

## INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

### **Décision NG n° 2014-56 du 1<sup>er</sup> juillet 2014 portant délégation de signature du président-directeur général de la RATP au directeur du département commercial (CML)**

NOR : DEVT1423078S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de la RATP,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 28 janvier 2011 (délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2011) au président-directeur général de la RATP par le conseil d'administration de la RATP,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation à Mme Patricia Delon, directeur du département commercial (CML), à l'effet de signer, en son nom :

- les marchés pris pour les besoins de l'activité du département (CML) dont le montant est compris entre 5 M€ et 60 M€;
- leurs avenants éventuels si le cumul du montant de ces derniers avec celui du marché initial demeure compris entre 5 M€ et 60 M€;
- les avenants dont le montant cumulé avec celui du marché initial inférieur à 5 M€ est compris entre 5 M€ et 60 M€.

#### Article 2

De donner délégation à Mme Patricia Delon, directeur du département commercial (CML), à l'effet de signer, au nom du conseil d'administration :

- les marchés pris pour les besoins de l'activité du département (CML) d'un montant supérieur à 60 M€;
- leurs avenants éventuels;
- ainsi que les avenants dont le montant cumulé avec celui du marché initial inférieur à 60 M€ excède ce seuil.

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Patricia Delon, directeur du département commercial (CML), de donner délégation à :

Mme Véronique Bureau, responsable du contrôle de gestion;

Mme Christine Mazé, responsable de communication;

Mme Elisabeth Mathieu, responsable de l'unité relation service client ;  
Mme Véronique Fontalirant-Baptiste, responsable de l'unité développement des résultats commerciaux ;  
Mme Isabelle Lachuer, responsable de l'unité ventes ;  
Mme Marie-Catherine Lecoufle, responsable de l'unité produits publicitaires et commerciaux ;  
M. Dominique De Ternay, responsable de l'unité marketing ;  
M. Lionel Chaty, responsable ressources humaines ;  
M. François Wieber, responsable de l'unité service contrôle clients ;  
M. Benoit Chapuis, responsable network management,

à l'effet de signer tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

#### Article 4

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée note générale n° 2013-44 du 8 octobre 2013.

#### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

*Le président-directeur général de la RATP,*  
P. MONGIN